PROLINGUA depuis 1974

DEMANDE D'INSCRIPTION IGESA
SEJOUR A MALTE

Photo d'identité récente

Nom..... **Prénom**..... Sexe.....Age (au jour du départ).....

Né(e) le..... Nationalité.....Frères & soeurs.....

Nom & profession des parents .....

Adresse .....

Portable étudiant.....Portables parents.....

.....

Adresse mail. *Merci de l'écrire très soigneusement*

Les informations de départ et de séjour vous seront envoyées à l'adresse mail que vous indiquez.

Classe..... 1° langue..... 2° langue .....niveau (dans la langue du pays visité) .....

.....

Caractère
Personality / Persönlichkeit
Personalidad

timide *shy / schüchtern* ☐ mûr *mature / reif* ☐ s'adapte bien *adaptable / passt sich gut an* ☐

..... indépendant *unabhängig* ☐ fumeur *smoking* ☐ non-fumeur *non-smoking* ☐

Loisirs & sports favoris.....
Hobbies & sports

.....

Indications médicales (allergie importante, énurésie, régime alimentaire) .....
Medizinische Anzeigen

.....

Souhait particulier, ou indication pouvant aider au choix du groupe ou de la famille.....

.....

Séjour choisi

Pays: MALTE — Dates:

Formule choisie: RESIDENCE INTERNATIONALE

N° de la carte d'identité ou du passeport de l'inscrit *nécessaire à l'émission d'un billet d'avion*

Demande de pré/post acheminement

Ville de départ demandée

Autorisation de sortie le soir, sans les moniteurs (dans le cadre d'un séjour en famille uniquement)
Parents' permission to go out in the evening / Erlaubnis abends auszugehen
Permiso de salida de noche sin adultos

non *no* ☐ oui *yes* ☐ jusqu'à ..... h *until / bis / hasta* la limite est 22h

igesa

Date de réception de cette demande à PRO LINGUA

Numéro d'adhérent

cadre réservé à PRO LINGUA

Précisions concernant la rubrique «Autorisation de sortie, le soir»

Cette rubrique n'a trait qu'aux séjours de groupe en famille; elle ne concerne donc pas les programmes en résidence ou en collège, dans lesquels les participants ne sortent pas seuls le soir.

La question posée est la suivante : en dehors des sorties organisées, prévues au programme, le jeune aura-t-il le droit de sortir le soir, après 19h, seul ou avec des camarades et sans la présence de moniteurs ou d 'autres adultes?

Pour les jeunes de moins de 15 ans, nous demandons aux parents de ne pas accorder cette autorisation.

Pour les jeunes de plus de 15 ans, les autorisations données pour un séjour de vacances ne devraient pas différer de ce qu'elles sont dans la vie courante.

Les participants à qui l'autorisation a été accordée doivent savoir qu'il y a des limitations, quel que soit leur âge :

1) Ils ne doivent pas sortir tous les soirs (cela ne serait pas correct vis-à-vis de leur famille-hôte)
2) Ils doivent toujours être de retour avant 22h (ou plus tôt, si la famille-hôte ou les organisateurs

Engagement

J
Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance des conditions proposées.

Je certifie que l'enfant est apte à participer à un séjour linguistique et aux différentes activités proposées, et autorise, en cas d'urgence, PRO LINGUA ou ses représentants à faire pratiquer toute opération chirurgicale ou tout acte médical nécessaires à la santé de l'enfant.

J'autorise, le cas échéant, PRO LINGUA à reproduire dans ses documents d'information des photos ou des vidéos prises durant le séjour et sur lesquelles apparaît mon enfant.

Le représentant légal

....

Date .....

S'agit-il d'un premier séjour linguistique ? oui ☐ non ☐

Indiquer, le cas échéant, les séjours déjà effectués. Si c'était avec PRO LINGUA, indiquer le lieu

Période ..... Lieu .....

Période ..... Lieu .....

Période ..... Lieu .....

Avez-vous une Assurance couvrant la Responsabilité Civile? Si oui, laquelle (nom & adresse)

.....

N° Sec. Sociale ..... Assurance scolaire .....

Bénéficiez-vous d'une mutuelle complémentaire? Si oui, laquelle .....

.....

Option garantie-annulation (30 €) oui ☐ non ☐

-Paiement de l'option-garantie annulation : joindre au présent document le chèque (à l'ordre de PRO LINGUA) ou effectuer le paiement en ligne via notre site, rubrique *Paiement* .